



Voies
Navigables de
France

FLASH INFO - CFDT-VNF

Reprise de 10 % sur les congés de maladie ordinaire (CMO)

La CFDT-VNF a été informée **très tardivement** par la direction de la mise en œuvre, sur les paies d'octobre et de novembre **des personnels de droit public**, de la **reprise de 10 % de rémunération** sur les périodes de **congé de maladie ordinaire (CMO)** intervenues depuis **mars 2025**, conformément à la loi de finances 2025. **Pour les OPA, cette mesure ne s'applique qu'à partir d'octobre 2025, il n'y aura donc aucun effet rétroactif.**

Dès qu'elle a eu connaissance de cette opération, **alors que les paies étaient déjà engagées**, elle a **alerté et interpellé immédiatement la Direction Générale** et a demandé :

- qu'une **étude d'impact RH** soit réalisée pour mesurer les conséquences concrètes sur les agents concernés,
- et qu'un **échelonnement des reprises supérieures à 100 €** soit envisagé et proposé, afin d'éviter des situations financières difficiles.

L'étude d'impact RH démontre que **505 agents sont concernés** par des reprises entre mars et fin août 2025. La répartition est la suivante :

- 366 sont à moins de 30 jours ;
- 80 entre 30 et 59 jours ;
- 59 entre 60 et 90 jours (dont 18 personnes à 90 jours).

162 reprises sont prévues sur paie d'octobre, les autres interviendront sur la paie de novembre (sous réserve des quotités saisissables).

Malheureusement, **la direction a indiqué que l'étalement ne s'appliquait pas aux reprises liées aux arrêts maladie**, ce que conteste **la CFDT-VNF** au regard des principes d'équité et de respect des agents.

La direction confirme que les reprises seront générées sur le mois d'octobre ou de novembre, mois sur lesquels elle versera 250€ pour les C administratifs (octobre), 371€ de CIA pour tous les agents de droit public (novembre), ainsi que du rappel d'IFSE pour certaines catégories B (novembre). Elle nous informe également qu'elle procédera à un examen plus précis de la situation de tous les agents en arrêt de travail sur une période de 60 et 90 jours, pour lesquels il est possible que les montants

supplémentaires versés en octobre/novembre soient inférieurs aux montants à reprendre.

Enfin, la direction indique qu'une attention particulière est portée aux 18 agents à 90 jours, parmi lesquels plusieurs situations font l'objet soit d'un CLM rétroactif (absence d'impact lié au maintien à plein traitement), soit d'une bascule directe auprès du comptable (retraite et fin de CDD) d'où l'émission automatique d'un titre de recette permettant l'échelonnement de la reprise. Des échanges avec les PPRH dans les DT sont en cours et/ou prévus pour accompagner plus spécifiquement ces personnels, en lien avec l'assistante de service social.

Selon la direction, un flash info de la DRHM devrait être transmis ce jour à l'ensemble du personnel ainsi qu'un mail individualisé à chaque agent impacté : **IL EST PLUS QUE TEMPS !**

Outre cette mesure injuste que dénonce la CFDT-VNF mais qui ne relève pas de la responsabilité de la direction, la CFDT-VNF dénonce la communication tardive de cette mesure par la direction, qui ne permet pas aux plus de 500 agents concernés d'anticiper la baisse de rémunération, ni d'ajuster leur budget à temps.

Elle demande que des **solutions d'accompagnement** soient mises en place en urgence pour les personnels les plus impactés (appui du service social, aides exceptionnelles, recours aux commissions d'aides matérielles si besoin).

Notre organisation restera mobilisée dans les prochains jours pour :

- suivre les effets réels de ces reprises,
- veiller à la prise en compte des situations individuelles,
- exiger davantage de **transparence et de concertation** à l'avenir sur les décisions affectant directement les rémunérations.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT-VNF localement et le service social de votre direction territoriale.

De plus, la CFDT-VNF reste également mobilisée pour aider et accompagner l'ensemble de ces adhérents qui se trouveraient en difficulté financière, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants locaux.

